

Date de Convocation : 16/07/2026	Décisions N° : 1	Membres : En Exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15
L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois juillet à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire. Étaient présents : Mme MÉTOUX Marine, Mme BROUDISCOU Christelle, M. LAFONT Thierry, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, Mme VALLADE Marie-Ange, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PETUREAU Jean-Paul, M. DA CUNHA Anthony, M. VAN DER HEIDE Sandy, M. VARDELLE Jean-Christophe, Excusés : Secrétaire de séance : M. Anthony DA CUNHA		

Objet : Décision Modificative 1 virement de crédits pour solde MO salle du Moulin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2026

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2318 / 222	Autres immobilisations corporelles	3 000.00
	Total	3 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
20 / 2031 / 228	Frais d'études	3 000.00
	Total	3 000.00

Fait à St-Maurice-des-Lions, le 23/07/2026,
Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE
David CHEVALIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr